



Le rôle des avocats devant les tribunaux internationaux – Source: Fondation des avocats européens

CCBE Info

N° 41
Avril 2015

La présidente du CCBE Maria Ślęzak rencontre la commissaire européenne à la justice Věra Jourová - Inauguration de la Fondation des avocats européens - Les législateurs parviennent à un accord sur la nouvelle directive anti-blanchiment - Le gouvernement britannique admet avoir intercepté des communications entre des avocats et leurs clients - Marchés publics : problèmes de transposition

LA PRÉSIDENTE DU CCBE MARIA ŚLĘZAK RENCONTRE LA COMMISSAIRE EUROPÉENNE À LA JUSTICE VĚRA JOUROVÁ

La réunion du 23 mars à Bruxelles a été l'occasion d'aborder des points importants pour la profession d'avocat avec la nouvelle commissaire à la justice, aux consommateurs et à l'égalité des genres.

Les participants ont abordé un certain nombre de sujets clés : les initiatives européennes en matière de droit pénal, la proposition de parquet européen, l'avenir de la justice en ligne, la formation des avocats, les initiatives en faveur de l'égalité des genres, ainsi que la politique de voisinage de l'Union européenne et l'état de droit en Ukraine.

Après un exposé de Maria Ślęzak sur les préoccupations des avocats concernant la surveillance de masse des communications entre les avocats et leurs clients, Věra Jourová a demandé des rapports concernant les cas de surveillance des avocats, notamment ceux signalés récemment au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

Les parties ont convenu de garder contact et de poursuivre leur collaboration étroite.



INAUGURATION DE LA FONDATION DES AVOCATS EUROPÉENS

L'inauguration de la Fondation des avocats européens a eu lieu le 23 avril 2015, avec une conférence internationale sur « **le rôle des avocats devant les tribunaux internationaux** ».

Des intervenants prestigieux des cours et tribunaux internationaux se sont réunis à La Haye pour répondre à un public vaste : le juge Theodor Meron (Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie), la juge Alexandra Prechal (Cour de justice de l'Union européenne), le juge Daniel Nsereko (Tribunal spécial pour le Liban), ainsi que le personnel de la Cour permanente d'arbitrage, la Cour pénale internationale et la Cour européenne des droits de l'homme.

L'objectif principal de cette nouvelle Fondation est de mettre en œuvre des projets à valeur ajoutée qui créent des services pour les avocats européens et des projets sur les questions liées aux politiques de justice en Europe. En outre, la Fondation peut également mettre en œuvre des projets liés à d'autres objectifs tels que les droits de l'homme et l'état de droit.

Pour en savoir plus : [[Inauguration de la Fondation des avocats européens](#)]

LES LÉGISLATEURS PARVIENNENT À UN ACCORD SUR LA NOUVELLE DIRECTIVE ANTI-BLANCHIMENT

Le Parlement européen et le Conseil des ministres sont parvenus le 20 avril à un accord sur une révision de la troisième directive anti-blanchiment (2005/60/CE).

Le texte instaure un certain nombre de changements pour la profession d'avocat : les conseils fiscaux fournis par les avocats figurent explicitement parmi les activités faisant l'objet de déclarations ; la définition des crimes graves fait désormais référence aux délits fiscaux et les entités concernées, dont les avocats, doivent conserver pendant au moins cinq ans les informations nécessaires obtenues par l'intermédiaire des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.

Le rôle de l'organisme d'autorégulation (le barreau) est désormais protégé lors de la déclaration de première instance. La directive prévoit également que les États membres doivent fournir les moyens et la méthode permettant de protéger le secret professionnel, la confidentialité et la vie privée.

Une fois que le Parlement confirmera son accord en deuxième lecture, les États membres disposeront d'un délai de deux ans pour transposer la directive dans leur droit national.

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ADMET AVOIR INTERCEPTÉ DES COMMUNICATIONS ENTRE DES AVOCATS ET LEURS CLIENTS

La confidentialité des communications entre l'avocat et son client est une des garanties fondamentales d'un procès équitable et impartial. Le gouvernement britannique a néanmoins admis en février que ses services de renseignement avaient illégalement écouté des conversations qui auraient dû être protégées en vertu du secret professionnel. Cet aveu est intervenu après qu'une affaire a été portée devant le tribunal de contrôle

des interceptions au sujet de la restitution et de la torture présumées de deux Libyens aux mains d'agents américains et britanniques en 2004.

Pour en savoir plus : [[Le Royaume-Uni admet avoir procédé à l'écoute illégale de communications relevant du secret professionnel](#)]

MARCHÉS PUBLICS : PROBLÈMES DE TRANSPOSITION

La directive 2014/24/UE du 26 février 2014 relative aux marchés publics abroge une directive de 2004 et instaure des règles supplémentaires pour les contrats de marchés publics.

Au cours du processus de révision, le CCBE a souligné la nécessité de préserver le statut particulier des services juridiques dans les procédures de passation des marchés publics. Il apparaît maintenant que certains

États membres ne mettent pas correctement en œuvre les dispositions sur les services juridiques, en particulier le « régime simplifié ». Les barreaux français ont été les premiers à donner l'alerte.

Dans une lettre officielle envoyée en avril à la commissaire au marché intérieur, Elżbieta Bieńkowska, la présidente du CCBE, Maria Ślęzak, a attiré l'attention sur les problèmes signalés en France et a exprimé la crainte

que d'autres États membres puissent choisir également de ne pas mettre en œuvre correctement la directive. Si aucune solution n'est trouvée, il se pourrait que la Commission européenne lance une procédure formelle d'infraction. Le CCBE continuera par conséquent à surveiller la situation dans les États membres au cours des prochains mois.

Pour en savoir plus : [[Marchés publics sur le site de la Commission européenne](#)]

ÉVÉNEMENTS À VENIR

28-29 mai 15 : 123e session plénière du CCBE à Gdańsk (événement ouvert à la presse)